

**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Nom										
Adresse										
CP						Commune				
Mail										

 A retourner à ccpsp.brandoupriscilla@orange.fr

4.4% du prix de la nuitée par personne
(4% part communautaire + 0.4% part additionnelle)

Exemple de saisie et de calcul pour une location de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants) à 490 € la semaine

[illegible]

Montant de la Location	Durée du séjour	Nombre de personnes reçues (y compris enfant)	PRIX DE LA NUITÉE =	TARIF TAXE DESÉJOUR =	Nombre d'adultes uniquement	TOTAL =
490	7	4	$= 490 / 7 / 4$ = 17,5	$= 17,5 \times 4,4\%$ = 0,77 €	2	$= 0,77 \times 2 \times 7$ 10.78 €

À

Le

Signature
(ou cachet de
l'entreprise)

RAPPEL

Le tableau doit être complété par hébergement

Le règlement de la taxe de séjour s'effectue par chèque ou virement bancaire du 1^{er} novembre au 9 décembre.

Les chèques doivent être émis par le propriétaire à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**.

Cette déclaration, accompagnée du reversement doit être envoyée à l'adresse suivante :

Communauté de communes Portes Sud Périgord, 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Courrier à l'attention de : Mme GAILLARD Priscilla

Informations complémentaires : Tél : 05 53 22 57 94